

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Haute-Saône  
**COMMUNE DE PIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 jun 2026**

Nombre de membres afférent au conseil : 15  
- en exercice : 15  
- présents : 15

Date de convocation : 27 mai 2026  
Affichage le : 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr COMBEAU Patrick, Maire.

Etaient présents : COMBEAU P.- MOUGEOT R. – ETEVENON G. — BOURGEOIS C. –VOIRIN S.- JACQUOT P – GUILLOCHON D –TATU Y – PONS A – ZERLAUTH M – COLAS E – DUPUIS M – BARRET M – BARRET L \_ DAUPHIN P

Absents :

Excusés DAUPHIN Philippe

Secrétaire : Madame Raphaëlle MOUGEOT a été choisie comme secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un complément à l'ordre du jour sera traité. Il s'agit d'une demande de subvention de la part de l'OHPE.

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

**A l'unanimité**

En vue de l'élection des sénateurs qui se tiendra le dimanche 27 septembre 2026, la commune de PIN doit élire 3 délégués et 3 suppléants étant donné que le conseil municipal compte 15 membres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne :**

- COMBEAU Patrick  
- JACQUOT Pascal  
- BARRET Marion  
**Comme titulaires**

-BOISSON Marjorie  
- PONS Angie  
- GUILLOCHON David  
**Comme suppléants**

**EMPRUNT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR L'ELABORATION DU PLU**  
**A l'unanimité**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'élaboration du PLU, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

**Décide de contracter auprès du crédit agricole de Franche Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Montant : 40 000 €
- Durée : 120 mois
- Taux : 3.54 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commissions : 200 €

**Le Conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'HARMONIE DE PIN ET EMAGNY**  
**A l'unanimité**

L'Harmonie de PIN et EMAGNY sollicite une subvention de 500 € à la commune de PIN pour l'organisation de ces concerts.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 500 € au profit de l'Harmonie de PIN et EMAGNY. Il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Patrick COMBEAU

